Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 035-200011062-20260204-14012026DCOMM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

DATE DE CONVOCATION : 23/01/2026

DATE D'AFFICHAGE : 23/01/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier à 20 heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves DESMIDT.

Etaient présents : Mesdames GAUTIER, LOPEZ, RÉHAULT et VIEL. Messieurs BAUDÉ, BOHUON, DESMIDT, ESNAULT, GRIVET, HAMADY, MALLE, POLET et ROYER.

Absents excusés : Madame GORJU Rozenn qui a donné pouvoir à Madame VIEL Christine et Monsieur POLET Nicolas qui a donné pouvoir à Monsieur ROYER Yann.

Madame VIEL Christine a été élue secrétaire de séance.

OBJET N° 14.01/2026 : FINANCES – COMPETENCE ASSAINISSEMENT – CLOTURE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

A la suite d'une erreur matérielle portant sur la délibération qui ne détaillait pas l'actif et le passif, cette délibération n° 14.01/2026 est donc annulée.

Cet objet sera reporté ultérieurement après sollicitation de la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné qui a repris la compétence "assainissement collectif" depuis le 1er janvier 2026.

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Maire,
Yves DESMIDT

MAIRIE ST SYMPHORIEN (ILLE ET VILAINE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- *Affiché (ou notifié) le :* 04 FEV. 2026
- *Transmis au représentant de l'Etat le :*